



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône



Bulletin départemental

n° 291

du 22 janvier 2025

Sommaire

Division des Personnels Enseignants	
○ Mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières (PCP) des enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2025.	3

**Division
Des Personnels enseignants du 1^{er} degré**

Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :
Jean-Claude MASINI
Tél : 04 91 99 67 52
Mél : ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr

Laury GUERRINI
Tél : 04 91 99 67 46

28-34 boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 22 janvier 2025

Le Directeur académique des Services de l'Éducation
Nationale

A

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des
écoles

S/c :

- Mmes et MM. les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mmes et MM. les principaux de collège

**Objet : Mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières (PCP) des enseignants
du premier degré.
Rentrée scolaire 2025.**

La présente note de service a pour objet de préciser la procédure de candidature au mouvement PCP des enseignants du premier degré organisée en vue de la rentrée scolaire 2025.

Les enseignants qui participeront à ce mouvement départemental devront obligatoirement saisir leur demande sur l'application **COLIBRIS**.

Les enseignants peuvent candidater à autant de postes qu'ils le souhaitent : il convient alors de saisir une demande pour chaque fiche de poste.

Les modalités de candidature sur les postes des écoles innovantes du plan « Marseille en Grand » et sur des postes à compétences particulières des établissements concernés par les dispositifs de l'ASH font l'objet de notes de services spécifiques.

**Ouverture de l'application COLIBRIS du jeudi 23 janvier 2025 au jeudi 6 février 2025
pour les postes à profil et postes à exigences particulières**

I. Procédure d'accès à l'application COLIBRIS

- Accédez à votre portail **ESTEREL** : <https://esterel.ac-aix-marseille.fr>
- Renseignez vos éléments de connexion dans l'interface « Identifiez-vous », si vous n'êtes pas encore identifié.
- Dans le domaine Ressources humaines, sélectionnez « **COLIBRIS – Portail des démarches** ».
- Dans **COLIBRIS**, vérifiez que vous avez été correctement identifié : vos prénoms et nom s'affichent en haut à droite de l'écran. Si vous n'êtes pas identifié, cliquez sur le lien Connexion ou le bouton « Se connecter ».
- Les fiches de poste et les formulaires de candidature sont accessibles dans le menu « Premier Degré > Recrutement Enseignants Bouches-du-Rhône ».

II. Catégories de postes

Le mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières regroupe deux procédures, pour lesquelles des commissions formulent un avis après la sélection et l'audition de candidats retenus sur dossier.

II.1 Procédure d'affectation sur poste à profil (PAP)

Ces postes correspondent à des postes identifiés comme vacants à la rentrée scolaire 2025. Les postes à profil n'étant pas publiés au mouvement, le candidat n'est pas tenu de participer au mouvement informatisé MVT1D. Toutefois, le candidat a la possibilité de candidater sur tout autre poste visible dans MVT1D. Le candidat retenu est affecté directement sur le poste hors opérations de mouvement.

Il est rappelé qu'en cas d'un recrutement sur poste à profil, la nomination est réputée prioritaire sur toutes autres candidatures. Les vœux formulés dans MVT1D seront supprimés de l'applicatif. En cas d'obtention de plusieurs postes avec un rang de classement identique, l'enseignant devra faire un choix.

II.2 Procédure d'affectation sur poste à exigences particulières (PEP)

Dans certains cas, la détention d'un examen ou d'une certification spécifique peut être exigée. Cette condition est précisée sur chaque fiche de poste. Les enseignants ayant entamé un parcours de formation diplômante peuvent également candidater.

Ils candidatent eu égard à un profil attendu, sans préjuger d'une possible affectation selon le nombre de postes à pourvoir au mouvement.

Les enseignants doivent impérativement saisir leurs vœux sur MVT1D (calendrier communiqué ultérieurement dans la note de service du mouvement intra-départemental). Le départage des enseignants avec un avis favorable se fait au barème.

Les avis favorables sont conservés pendant 3 ans. Il est inutile pour les enseignants concernés de candidater à nouveau sur COLIBRIS, cependant la saisie des vœux sur MVT1D reste obligatoire.

III. Listes des postes proposés

Les fiches de poste publiées au bulletin départemental sont annexées à la présente circulaire et sont disponibles dans COLIBRIS.

La sélection des candidats est assurée par une commission et un entretien visant à apprécier la candidature et le profil des candidats éventuellement retenus sur dossier, en cas de condition suspensive précisée dans la fiche de poste.

IV. Calendrier et communication

Les commissions de recrutement se tiendront du 10 mars au 14 mars 2025. Les candidats recevront une convocation par courrier électronique sur leur messagerie académique.

Les postulants à un PCP recevront l'avis délivré par la commission entre le 18 mars et le 21 mars 2025.

Les enseignants retenus pour participer au mouvement MVT1D sur postes PEP pourront consulter le calendrier complet des opérations du mouvement sur la note de service mouvement intra-départemental qui sera publiée ultérieurement au bulletin départemental.

Après fermeture de la campagne, la communication sera assurée via la messagerie académique de l'agent, qu'il conviendra de consulter régulièrement.

Pour les questions relatives :

- à un problème technique, il convient de saisir une demande **VERDON** sur le portail **ESTEREL** (<https://appli.ac-aix-marseille.fr/verdon/>) en choisissant le domaine « **GRH** » et la thématique « **COLIBRIS** » ;
- au contenu de la candidature (pièces à joindre...), l'interlocuteur est le service gestionnaire DPE2 (ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr);
- au calendrier, à une convocation à une commission ou à des résultats, l'interlocuteur est le secrétariat (ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr).

Le directeur académique

A blue ink signature of Jean-Yves BESSOL, consisting of a stylized 'JY' followed by a horizontal line.

Jean-Yves BESSOL

**Mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières (PCP)
des enseignants du premier degré**

ANNEXE - Liste des postes à compétences particulières Rentrée scolaire 2025

I- Postes à Profil (PAP)

Référence fiche de poste	Intitulé du poste
PAP 2025-001-CPC MARSEILLE LONGCHAMP	CPC MARSEILLE LONGCHAMP
PAP 2025-002-CPC MARSEILLE JOLIETTE	CPC MARSEILLE JOLIETTE
PAP 2025-003-CPC MARSEILLE LE CANET	CPC MARSEILLE LE CANET
PAP2025-004-CPC ARLES CAMARGUE	CPC ARLES CAMARGUE
PAP2025-005-CPLV GARDANNE	CONSEILLER PEDAGOGIQUE LANGUES VIVANTES GARDANNE
PAP 2025-006-CP EM	CONSEILLER PEDAGOGIQUE EDUCATION MUSICALE
PAP2025-007-CPD DSDEN	CPD DSDEN - "REFERENT POLITIQUE DE LA VILLE"
PAP 2025-008-COORDO REP+ MARSEILLE LE MERLAN	COORDO REP+ MARSEILLE LE MERLAN
PAP 2025-009-COORDO REP+ MARSEILLE LE CANET	COORDO REP+ MARSEILLE LE CANET
PAP 2025-010-COORDO REP+ VITROLLES	COORDO REP+ VITROLLES
PAP 2025-011-CASNAV	CASNAV
PAP 2025-012-CASNAV	CASNAV
PAP2025-013-ERUN LONGCHAMP JOLIETTE	ERUN LONGCHAMP - JOLIETTE
PAP 2025-014-CITE INTERNATIONALE ARABE	CITE INTERNATIONALE J. CHIRAC - ARABE
PAP 2025-015-CITE INTERNATIONALE CHINOIS	CITE INTERNATIONALE J. CHIRAC - CHINOIS
PAP 2025-016-CITE INTERNATIONALE ESPAGNOL	CITE INTERNATIONALE J. CHIRAC - ESPAGNOL
PAP2025-017-CITE INTERNATIONALE ANGLAIS	CITE INTERNATIONALE J. CHIRAC - ANGLAIS
PAP2025-018-REF DIR	REFERENT(E) DIRECTION D'ECOLE

II- Postes à Exigences Particulières (PEP)

Référence fiche de poste	Intitulé du poste
PEP 2025-010-UPE2A 1ER	ENSEIGNANT UPE2A 1 ^{er} DEGRE
PEP 2025-011-FREINET	TECHNIQUE FREINET
PEP 2025-012-DIR BILINGUE	DIRECTEUR ECOLE BILINGUE
PEP 2025-013-DIR REP+	DIRECTEUR ECOLE REP+ (12 classes et +)
PEP 2025-014-DIR OCCITAN	DIRECTEUR ECOLE OCCITAN
PEP 2025-015-DIR APPL	DIRECTEUR ECOLE APPLICATION

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	PAP2025-001-CPC MARSEILLE LONGCHAMP
	INTITULÉ DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Marseille Longchamp
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Marseille Longchamp 1 rue Maurice Korsek, 13001 Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GÉNÉRAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN. Collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité, le CPC est un formateur polyvalent qui assure un accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	MISSIONS	Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative. Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès de tous les enseignants sur tous les aspects pédagogiques et didactiques de la pratique de classe ainsi que de gestion de classe ; les amener à une analyse de leurs pratiques professionnelles Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion Dynamiser les pratiques innovantes de projet(s), être inducteur et régulateur de partenariats Participer activement à l'accompagnement de tous les enseignants durant les formations de circonscription, départementales et académiques, concevoir et conduire des actions de formation continue au niveau de la circonscription, mener/suivre des constellations Produire et mutualiser des ressources pédagogiques Assurer les missions de référent Mathématiques ou Français Apporter son concours à la conception, à la réalisation et au suivi des projets au sein des écoles relevant de la circonscription Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques, produire des outils Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers confiés par l'IEN et lui rendre compte Participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'École, au CAFIPEMF Représenter l'IEN, à sa demande, lors de réunions institutionnelles (sur temps scolaire ou hors temps scolaire, réunions partenariales...)
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> Être capable de travailler en équipe en ayant un sens permanent de l'intérêt général (équipe de circonscription, équipes pédagogiques et groupes départementaux, DSDEN 13) ; Être disponible et réactif pour répondre aux urgences ; Être organisé, méthodique ; Maîtriser l'outil informatique ; Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions ; Avoir un excellent positionnement institutionnel (respect de la hiérarchie) ; Disposer de connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles ; être curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques ; Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté ; Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF et avoir des connaissances didactiques avérées.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Mme DEMARQUET - IEN Marseille Longchamp - ce.0133284z@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-002-CPC MARSEILLE JOLIETTE
	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique de circonscription Circonscription de Marseille Joliette
	PLACE DU POSTE	Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée. Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale Marseille Joliette 1 rue Maurice Korsek, 13001 Marseille
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 01/07/2015 publiée au BO du 20 juillet 2015 : missions de conseillers pédagogiques du premier degré. Le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN
	MISSIONS	<p>Être référent mathématiques (RMC) et suivre des constellations dans le cadre du plan mathématiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer un rôle d'aide et de conseils auprès des enseignants (formation continue) Accompagner les débutants T1, T2, T3 et contractuels Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers en E.P.S. (sports terrestres) Suivre, administrativement et pédagogiquement des dossiers de sorties scolaires avec nuitées (lien avec PASSAN) Participer aux actions et impulsions inter-degrés avec l'un des 3 collèges de la circonscription (conseil école/collège, conseil cycle 3).
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs informations...) et la mise en œuvre des programmes. Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national. Apporter son concours à la préparation des collègues qui se présentent à des examens professionnels, tel que le CAFIPEMF ou CAPPEI. Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> Disposer de bonnes connaissances des problématiques de l'éducation prioritaire. Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général. Être organisé, méthodique, toujours curieux, quant aux innovations pédagogiques et techniques. Avoir le sens du contact. Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions Avoir un excellent positionnement institutionnel Avoir de la rigueur dans le respect des procédures administratives : intervenants extérieurs, EPS, voyages scolaires Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	CONTACT	NACER Fatima - IEN Marseille Joliette - ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-003-CPC MARSEILLE LE CANET
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription Marseille le Canet
	PLACE DU POSTE	Circonscription Marseille le Canet
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et conduire des animations pédagogiques dans le cadre de la formation continue (plan de formation mutualisé M5C) en circonscription, formations et suivis des constellations, formation en lien avec la FEP dans la formation REP+. - Accompagner la mise en oeuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles. - Accompagner les équipes dans le cadre des projets structurants, en lien avec les CPD et les partenaires. - Accompagner les équipes dans la gestion des situations de harcèlement - Accompagner les équipes à la prise en charge des EBEP en lien avec les CPD ASH et les partenaires. - Apporter son expertise aux équipes pour que les projets partenariaux soient en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes. - Participer à des conseils de cycle, à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets pour apporter son expertise. - Accompagnement pédagogique des enseignants et suivi des classes dédoublées, des néo-enseignants. - Participer aux objectifs de réseaux (Conseil écoles collège, commission de liaison...). - Suivi des constellations dans le cadre du plan français/mathématiques. - Organisation, gestion des projets EPS dans les différentes APSA et accompagnement des projets EPS dans les écoles de la circonscription. - Lien avec les partenaires et les intervenants extérieurs, vérification des agréments de ces derniers. - Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils. - Représenter l'IEN et l'institution dans le cadre de délégations spécifiques et participation à des groupes de travail départementaux. - Traiter des aspects administratifs, réglementaires, logistiques, en liaison avec le secrétariat de la circonscription et la DSDEN.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Aimer travailler en équipe, le contact, oser se confronter à un public lui-même exposé professionnellement - Etre organisé, méthodique, avoir une aptitude à la veille pédagogique, didactique et institutionnelle, - Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté - Connaissance des questions didactiques, pédagogiques ou organisationnelles des enseignements et de l'évaluation - Capacité à concevoir et conduire des actions de formation - Maîtrise des outils numériques, des parcours de formation à distance et de la mutualisation des ressources pédagogiques
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF A défaut, le postulant s'engage à préparer le CAFIPEMF et à se présenter dans l'année aux épreuves.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadreréglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.

MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
CONTACT	Mme LAROCHE - IEN Marseille le Canet - ce.0131305y@ac-aix-marseille.fr 04.84.35.81.30

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-004-CPC ARLES CAMARGUE
	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique de circonscription Circonscription d'Arles-Camargue
	PLACE DU POSTE	Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée. Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale d'Arles 3, rue du Petit Puits, 13200 Arles
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015). Ce poste nécessite de la disponibilité. La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue, notamment dans le cadre des dispositifs de l'éducation prioritaire. - Mettre en cohérence les liaisons inter-degrés, inter-cycles et inter-établissements - Promouvoir des espaces et modalités faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations en incluant le recours aux ressources numériques. - Participer aux formations des plans français et mathématiques de circonscription - Accompagner les projets EPS de la circonscription
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les enseignants dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, programmes, évaluations, informations...). - Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques - Apporter son concours à la préparation des CAFIPEMF ou CAPPEI. - Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale. - Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les dispositifs favorisant la réussite des élèves (accompagnement éducatif, école ouverte, vacances apprenantes, CP 100% réussite, scolarisation des TPS...) - Connaître les problématiques de l'éducation prioritaire. - Savoir développer des méthodologies de projet. - Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques. - Être capable de travailler en équipe avec le sens de l'intérêt général et disposer de qualités relationnelles avec des aptitudes à la communication écrite et orale. - Maîtriser les outils bureautiques et s'adapter aux nouvelles applications. - Être capable d'animer un groupe de travail avec différents partenaires - Faire preuve d'adaptabilité, de discrétion, de loyauté.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Leïla DAVID IEN Arles - ce.0131313g@ac-aix-marseille.fr



FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-005-CPLV GARDANNE
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique langues vivantes
	PLACE DU POSTE	Le poste est rattaché à la circonscription de Gardanne.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	La zone de formation concernée est la zone Provence Est : réseaux Collines, Garlaban, Huveaune, Sainte- Victoire. Le poste, est placé sous la responsabilité de l'IEN chargé de la mission langues vivantes.
	MISSIONS	Accompagnement pédagogique des enseignants dans la mise en œuvre des programmes en langues vivantes. Formation des enseignants en langues vivantes et suivi des PE engagés dans les programmes départementaux écoles bilingues.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none">– Suivi des enseignants dans la mise en œuvre des programmes en langues vivantes dès l'école maternelle. Accompagnement des enseignants engagés dans des dispositifs spécifiques (écoles bilingues, sections internationales, écoles bi-langues).– Mise en œuvre des actions de formation continue, y compris dans le cadre des parcours M@gistère.– Formation et accompagnement des référents langues vivantes du secteur.– Participation aux travaux du groupe départemental LVE.– Production de ressources à destination des enseignants de cycles 1, 2, 3.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none">– Compétences didactiques et linguistiques dans l'enseignement d'une langue vivante (niveau minimum B2 du CECRL).– Compétences numériques (référence : C2i2e).– Compétences dans conception de parcours M@gistere.– Sens de la communication et du travail en équipe.– Grande disponibilité.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du CAFIPEMF option LVE ou titulaire d'un CAFIPEMF avec engagement à se présenter à l'examen de spécialisation ou sans CAFIPEMF et engagement à se présenter à l'examen du CAFIPEMF option LVE.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	Pilote de la mission langues vivantes Fabienne Dupin : fabienne.dupin@ac-aix-marseille.fr ce.0133338h@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-006-CP EM
	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique exerçant une mission départementale Conseiller pédagogique en Éducation musicale
	PLACE DU POSTE	<p>Le poste est sectorisé sur les réseaux Camargue, Salon, La Crau, Côte Bleue, La Nerthe, Luberon (partie 13), Avignon (partie 13).</p> <p>Il est rattaché à la circonscription de Vitrolles.</p> <p>Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN en charge de la mission départementale Arts et Culture.</p>
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>Le conseiller pédagogique en Éducation musicale est un enseignant maître formateur avec une mission spécifique qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN en charge de la mission départementale Arts et Culture. Il exerce ses missions à l'échelle d'un regroupement géographique de réseaux académiques. Il assure le suivi de dispositifs départementaux, académiques et nationaux, en lien avec le coordonnateur départemental.</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et conduire des animations pédagogiques en éducation musicale dans le cadre de la formation continue. - Organiser et conduire des formations de formateurs. - Accompagner la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles, en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes. - Mettre en relation les écoles avec différents partenaires (collectivités locales, structures artistiques, culturelles, intervenants spécialisés), dans les domaines artistiques et culturels - Proposer des ateliers de découverte et de pratiques artistiques
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les besoins des équipes enseignantes avec les équipes de circonscription, - Impulser et coordonner des actions de formation en lien avec le coordonnateur départemental Arts et Culture et avec les conseillers pédagogiques de circonscription. - Inventorier les ressources. - Accompagner la conception et la mise en œuvre du PEAC selon le maillage du territoire en réseau par la mise en relation des structures culturelles avec les écoles et les établissements de ces réseaux. - Initier un projet départemental s'inscrivant dans les priorités nationales et académiques qui donnera lieu à des restitutions. - Coordonner les projets en lien avec la DAAC, le coordonnateur départemental Arts et culture et les structures partenaires. - Participer à la définition des actions, à leur gestion notamment lors des comités de pilotage, à la formation associée et à la valorisation des productions. - Accompagner les projets par le développement de ressources pédagogiques. - Participer à la conception et au suivi des projets locaux qui sont administrés par une convention engageant IEN, mairies, structures, artistes...
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Des connaissances solides en didactique de l'Éducation musicale. - Disponibilité et mobilité (déplacements sur l'ensemble du territoire du secteur et hors du secteur pour certains dispositifs). - Aimer travailler en équipe, aimer le contact, oser se confronter à différents publics. - Etre capable d'animer des groupes de travail. - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques. - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions. - Avoir un excellent positionnement institutionnel.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Etre titulaire du CAFIPEMF - Spécialité Éducation musicale souhaitable
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la mission départementale Arts et Culture : ce.0131309c@ac-aix-marseille.fr ; 04 84 35 81 40.

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-007-CPD DSDEN
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale Réfèrent politique de la ville Direction départementale des Bouches du Rhône
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN Il nécessite des déplacements dans tout le département mais particulièrement dans la commune de Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	MISSIONS	Le conseiller pédagogique départemental aura pour missions de participer à l'organisation, à la mise en oeuvre et au suivi des dossiers suivants : <ul style="list-style-type: none"> « Marseille en grand » dans son volet premier degré (réseau des écoles innovantes) « Innovation dans la forme scolaire », dossier est déposé dans le cadre du PIA4 « CNR-NEFE » concernant les écoles de la ville de Marseille Il sera également susceptible d'être mobilisé sur toute action en lien avec la politique de la ville dont les Cités éducatives.
	FONCTIONS	En lien avec les services, de procéder au suivi des différentes enquêtes liées aux projets ci-dessus, <ul style="list-style-type: none"> de concevoir, d'organiser et de mettre en œuvre la formation des personnels concernés d'accompagner les écoles qui lui seront attribuées en suivi individualisé. de collaborer, le cas échéant, avec les différents acteurs du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse, de l'engagement et des sports, de l'académie mais aussi avec l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités territoriales partenaires notamment la ville de Marseille.
	COMPETENCES	Dans le cadre de cette mission, le conseiller pédagogique départemental « Marseille en grand » devra : <ul style="list-style-type: none"> - faire preuve de disponibilité et d'écoute auprès des différents acteurs des projets suivis ; - faire preuve de discrétion professionnelle et savoir respecter la confidentialité ; - être en mesure de travailler avec différents services du ministère, du rectorat, de la DSDEN et des acteurs relevant de différents services interministériels ainsi que des collectivités territoriales ; - rendre compte, en qualité de conseiller technique du DASEN ; - communiquer avec aisance (oralement et à l'écrit) avec une pluralité d'interlocuteurs ; - contribuer à produire et diffuser des outils et ressources à l'attention des équipes ; - être rigoureux et réactif dans la production des remontées d'informations au niveau départemental, académique et national ; - être en mesure d'organiser l'information et la formation des personnels en matière de pédagogie de projets ; - évaluer une procédure, une activité, une action, un résultat ; - expertiser un contexte, une situation, un projet.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> Être titulaire d'un CAFIPEMF Une bonne connaissance de l'éducation prioritaire serait appréciée
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	DSDEN : ce.iena13@ac-aix-marseille.fr ; 04 91 99 66 28

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-008-COORDO REP+ MARSEILLE LE MERLAN
	INTITULE DU POSTE	COORDONNATEUR REP+ (Poste à 2x50%) Secteur collège Edmond Rostand - 50% Secteur collège Auguste Renoir - 50% Circonscription Marseille Le Merlan
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire renforcé (inspecteur du premier degré, IEN Marseille Le Merlan et chefs d'établissement, collèges E. Rostand et A. Renoir).
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	MISSIONS	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1er et 2nd degrés). - Accompagner les équipes d'école et de collège. - Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau. - Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux. - Aider à l'organisation et au suivi des journées de formation/concertation REP+. - Elaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles. - Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire. - Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville. - Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1er degré comme 2nd degré. - Capacité à travailler en équipe. - Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés. - Savoir adopter le bon positionnement. - Avoir une très bonne maîtrise des outils numériques.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Principale du Collège Edmond Rostand : ce.0131260z@ac-aix-marseille.fr Principale du Collège Auguste Renoir : ce.0131261a@ac-aix-marseille.fr IEN Le Merlan : ce.0131297p@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-009-COORDO REP+ MARSEILLE LE CANET
	INTITULE DU POSTE	COORDONNATEUR REP+ Secteur collège Massenet Circonscription Marseille Le Canet
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire renforcé (inspecteur du premier degré, IEN Marseille Le Canet et chef d'établissement, collège Massenet).
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	MISSIONS	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1er et 2nd degrés). - Accompagner les équipes d'école et de collège. - Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau. - Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux. - Aider à l'organisation et au suivi des journées de formation/concertation REP+. - Elaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles. - Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire. - Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville. - Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1er degré comme 2nd degré. - Capacité à travailler en équipe. - Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés. - Savoir adopter le bon positionnement. - Avoir une très bonne maîtrise des outils numériques.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	CONTACT	Principale du Collège Massenet : ce.0132207d@ac-aix-marseille.fr IEN Le Canet : ce.0131305y@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-010-COORDO REP+ VITROLLES
	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur REP+ - Secteur collège Fabre / IEN Vitrolles
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire renforcé (inspecteur du premier degré, IEN Vitrolles et chef d'établissement, collège Fabre)
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	MISSIONS	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1er et 2nd degrés). - Accompagner les équipes d'école et de collège. - Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau. - Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux. - Aider à l'organisation et au suivi des journées de formation/concertation REP+. - Elaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles. - Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire. - Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville. - Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1er degré comme 2nd degré. - Capacité à travailler en équipe. - Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés. - Savoir adopter le bon positionnement. - Avoir une très bonne maîtrise des outils numériques.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	CONTACT	Principale du Collège Henri Fabre : ce.0132214l@ac-aix-marseille.fr IEN Vitrolles : ce.0133262a@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-011-CASNAV					
	INTITULE DU POSTE	Formateur référent au CASNAV Recrutement premier degré					
	DEFINITION DU POSTE	En référence à la circulaire nationale n° 2012-143 du 2-10-2012 et à la circulaire académique du 29/06/2015 (BA n° 675), le CASNAV d'Aix-Marseille (Centre académique de scolarisation des allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) recrute un formateur ou une formatrice à temps-plein (exclusivement) .					
	PLACE DU POSTE	Le formateur CASNAV est placé sous l'autorité fonctionnelle du coordonnateur académique du CASNAV et sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'Éducation nationale des Bouches-du-Rhône. La résidence administrative du poste se trouve à la DSDEN des Bouches-du-Rhône à Marseille.					
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le CASNAV est une structure d'appui auprès du recteur et des inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale. C'est un pôle d'expertise, une instance de coopération et de médiation, un centre de ressources et de formation. Son activité centrale est d'accompagner la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV). L'objectif principal de l'action est l'inclusion scolaire qui constitue la modalité principale de scolarisation de ces élèves à besoin particulier.					
	SECTORISATION du TERRITOIRE	L'échelon territorial de référence du formateur CASNAV est le réseau académique. Le cadre d'intervention des formateurs couvre les départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et des Bouches du Rhône répartis en six secteurs. Cette répartition prend en compte le nombre de dispositifs UPE2A et l'implantation des CIO pour l'évaluation des jeunes de plus de 16 ans.					
		SECTEUR 1 RÉSEAUX	SECTEUR 2 RÉSEAUX	SECTEUR 3 RÉSEAUX	SECTEUR 4 RÉSEAUX	SECTEUR 5 RÉSEAUX	SECTEUR 6 RÉSEAUX
		Vieux Port Avignon Le Lubéron Garlaban	La Nerthe ST Victoire	Calanque Collines Portes des Alpes Les écrins	Huveaune Salon La Crau Côte Bleue	Madrague Camargue	Bléone Durance Giono Etoile
	MISSIONS	Sous l'autorité du coordonnateur académique, le formateur référent est chargé de mettre en œuvre des axes stratégiques de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) à travers : <ul style="list-style-type: none"> • La mission d'expertise • La mission de coopération et médiation • La mission d'appui technique, méthodologique, pédagogique et de formation • La mission de capitalisation-production des ressources du CASNAV Des missions spécifiques seront définies dans le cadre de la lettre de mission annuelle qui sera établie et remise au formateur référent. Ce dernier devra rédiger des rapports d'activités périodiques et un rapport annuel.					
	FONCTIONS	Le formateur référent du CASNAV : <ul style="list-style-type: none"> • Informe, accompagne et forme les enseignants des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) mais aussi les enseignants de classes ordinaires du premier et second degré, les directeurs d'écoles, les équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements • Met en place dans ses réseaux, des groupes de travail au sein desquels il assure la fonction de pair expert • Coordonne et met en œuvre les stages dans le cadre du plan académique de formation de l'EAFC et répond seul ou en équipe aux demandes de FIL (formation d'initiative locale) ou d'animation pédagogique • Contribue avec l'INSPÉ à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale du premier et second degré et à la recherche • Accompagne l'inclusion des EANA et des EFIV dans le cadre du suivi de ses réseaux académiques en participant / animant des conseils pédagogiques, des conseils des maîtres et de cycles des équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements du second degré (CLG, LGT, LP) • Assure le suivi des EANA scolarisés en classe ordinaire avec un renforcement linguistique • Évalue les EANA du second degré à leur arrivée selon les procédures détaillées dans la lettre de mission • Participe à l'organisation et la passation des épreuves du DELF scolaire et s'engage à tenir son habilitation d'examineur/correcteur en cours de validité en participant aux différentes formations proposées par le CASNAV • Collecte les données statistiques de l'enquête de la DEPP sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) pour ses réseaux • Coordonne des actions spécifiques à destination des EFIV • Collabore, le cas échéant, avec des universitaires dans le cadre de leurs recherches sur les EANA ou les EFIV 					

	COMPETENCES	<p>Les qualités et compétences suivantes sont attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Une formation universitaire solide et une bonne expérience professionnelle en tant qu'enseignant et/ou formateur. ○ Une bonne connaissance de la didactique des langues étrangères et secondes ○ Une bonne connaissance des questions relatives au plurilinguisme et aux démarches d'approches plurielles ○ Une bonne connaissance de la réalité du territoire et des enjeux institutionnels ○ Une connaissance des problématiques de la migration et de l'accueil des étrangers sur le territoire français. ○ Une maîtrise de la collecte des données et l'analyse statistique pour l'aide au pilotage ○ Une maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur, diaporama, etc.) ○ La connaissance et l'expertise des outils d'évaluation existants et la capacité de les faire évoluer ○ Des qualités relationnelles et une bonne qualité d'écoute (nécessaires au diagnostic et à l'analyse des demandes). ○ Le sens des relations, aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation...) ○ Des qualités rédactionnelles <p>Le CAFIPEMF, une expérience dans le second degré, la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères et des outils numériques nécessaires à la conception de modules de formation à distance notamment seront plus particulièrement appréciés.</p> <p>La mission est assortie d'obligations à caractère déontologique exigeant du formateur qu'il agisse de façon éthique et responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Confidentialité sur les informations concernant les élèves, les établissements, ○ Loyauté vis à vis de l'Institution.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<p>Peut postuler tout enseignant du premier degré exerçant dans les Bouches-du-Rhône, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience solide dans le domaine.</p> <p>Être titulaire du permis B est indispensable en raison des déplacements que le formateur peut être amené à effectuer dans le cadre de sa lettre de mission annuelle dans les départements du 04, 05 et 13.</p>
	NOMINATION	<p>La durée de la mission est fixée à trois ans, dont une première année probatoire. Cette mission est susceptible d'être renouvelée pour une période de même durée.</p>
	REGIME ADMINISTRATIF	<p>Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Bonification Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures réparties selon les nécessités de service. Les personnes recrutées seront soumises au règlement intérieur applicable aux personnels de la DSDEN.</p>
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	CONTACT	<p>Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Madame Godeau soit par téléphone (04.91.99.67.67), soit par courriel (isabelle.godeau@ac-aix-marseille.fr).</p>

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-012-CASNAV					
	INTITULE DU POSTE	Formateur référent au CASNAV Recrutement premier degré					
	DEFINITION DU POSTE	En référence à la circulaire nationale n° 2012-143 du 2-10-2012 et à la circulaire académique du 29/06/2015 (BA n° 675), le CASNAV d'Aix-Marseille (Centre académique de scolarisation des allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) recrute un formateur ou une formatrice à temps-plein (exclusivement) .					
	PLACE DU POSTE	Le formateur CASNAV est placé sous l'autorité fonctionnelle du coordonnateur académique du CASNAV et sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'Éducation nationale des Bouches-du-Rhône. La résidence administrative du poste se trouve à la DSDEN des Bouches-du-Rhône à Marseille.					
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le CASNAV est une structure d'appui auprès du recteur et des inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale. C'est un pôle d'expertise, une instance de coopération et de médiation, un centre de ressources et de formation. Son activité centrale est d'accompagner la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV). L'objectif principal de l'action est l'inclusion scolaire qui constitue la modalité principale de scolarisation de ces élèves à besoin particulier.					
	SECTORISATION du TERRITOIRE	L'échelon territorial de référence du formateur CASNAV est le réseau académique. Le cadre d'intervention des formateurs couvre les départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et des Bouches du Rhône répartis en six secteurs. Cette répartition prend en compte le nombre de dispositifs UPE2A et l'implantation des CIO pour l'évaluation des jeunes de plus de 16 ans.					
		SECTEUR 1 RÉSEAUX	SECTEUR 2 RÉSEAUX	SECTEUR 3 RÉSEAUX	SECTEUR 4 RÉSEAUX	SECTEUR 5 RÉSEAUX	SECTEUR 6 RÉSEAUX
	Vieux Port Avignon Le Lubéron Garlaban	La Nerthe ST Victoire	Calanque Collines Portes des Alpes Les écrins	Huveaune Salon La Crau Côte Bleue	Madrague Camargue	Bléone Durance Giono Etoile	
	MISSIONS	Sous l'autorité du coordonnateur académique, le formateur référent est chargé de mettre en œuvre des axes stratégiques de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) à travers : <ul style="list-style-type: none"> • La mission d'expertise • La mission de coopération et médiation • La mission d'appui technique, méthodologique, pédagogique et de formation • La mission de capitalisation-production des ressources du CASNAV Des missions spécifiques seront définies dans le cadre de la lettre de mission annuelle qui sera établie et remise au formateur référent. Ce dernier devra rédiger des rapports d'activités périodiques et un rapport annuel.					
	FONCTIONS	Le formateur référent du CASNAV : <ul style="list-style-type: none"> • Informe, accompagne et forme les enseignants des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) mais aussi les enseignants de classes ordinaires du premier et second degré, les directeurs d'écoles, les équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements • Met en place dans ses réseaux, des groupes de travail au sein desquels il assure la fonction de pair expert • Coordonne et met en œuvre les stages dans le cadre du plan académique de formation de l'EAFC et répond seul ou en équipe aux demandes de FIL (formation d'initiative locale) ou d'animation pédagogique • Contribue avec l'INSPÉ à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale du premier et second degré et à la recherche • Accompagne l'inclusion des EANA et des EFIV dans le cadre du suivi de ses réseaux académiques en participant / animant des conseils pédagogiques, des conseils des maîtres et de cycles des équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements du second degré (CLG, LGT, LP) • Assure le suivi des EANA scolarisés en classe ordinaire avec un renforcement linguistique • Évalue les EANA du second degré à leur arrivée selon les procédures détaillées dans la lettre de mission • Participe à l'organisation et la passation des épreuves du DELF scolaire et s'engage à tenir son habilitation d'examineur/correcteur en cours de validité en participant aux différentes formations proposées par le CASNAV • Collecte les données statistiques de l'enquête de la DEPP sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) pour ses réseaux • Coordonne des actions spécifiques à destination des EFIV • Collabore, le cas échéant, avec des universitaires dans le cadre de leurs recherches sur les EANA ou les EFIV 					

	COMPETENCES	<p>Les qualités et compétences suivantes sont attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Une formation universitaire solide et une bonne expérience professionnelle en tant qu'enseignant et/ou formateur. ○ Une bonne connaissance de la didactique des langues étrangères et secondes ○ Une bonne connaissance des questions relatives au plurilinguisme et aux démarches d'approches plurielles ○ Une bonne connaissance de la réalité du territoire et des enjeux institutionnels ○ Une connaissance des problématiques de la migration et de l'accueil des étrangers sur le territoire français. ○ Une maîtrise de la collecte des données et l'analyse statistique pour l'aide au pilotage ○ Une maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur, diaporama, etc.) ○ La connaissance et l'expertise des outils d'évaluation existants et la capacité de les faire évoluer ○ Des qualités relationnelles et une bonne qualité d'écoute (nécessaires au diagnostic et à l'analyse des demandes). ○ Le sens des relations, aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation...) ○ Des qualités rédactionnelles <p>Le CAFIPEMF, une expérience dans le second degré, la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères et des outils numériques nécessaires à la conception de modules de formation à distance notamment seront plus particulièrement appréciés.</p> <p>La mission est assortie d'obligations à caractère déontologique exigeant du formateur qu'il agisse de façon éthique et responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Confidentialité sur les informations concernant les élèves, les établissements, ○ Loyauté vis à vis de l'Institution.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<p>Peut postuler tout enseignant du premier degré exerçant dans les Bouches-du-Rhône, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience solide dans le domaine.</p> <p>Être titulaire du permis B est indispensable en raison des déplacements que le formateur peut être amené à effectuer dans le cadre de sa lettre de mission annuelle dans les départements du 04, 05 et 13.</p>
NOMINATION		<p>La durée de la mission est fixée à trois ans, dont une première année probatoire. Cette mission est susceptible d'être renouvelée pour une période de même durée.</p>
REGIME ADMINISTRATIF		<p>Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon.</p> <p>Bonification</p> <p>Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures réparties selon les nécessités de service.</p> <p>Les personnes recrutées seront soumises au règlement intérieur applicable aux personnels de la DSDEN.</p>
MODALITES DE CANDIDATURE		<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
CONTACT		<p>Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Madame Godeau soit par téléphone (04.91.99.67.67), soit par courriel (isabelle.godeau@ac-aix-marseille.fr).</p>

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-013-ERUN LONGCHAMP JOLIETTE
	INTITULE DU POSTE	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) Longchamp/Joliette
	PLACE DU POSTE	Rattaché administrativement à la circonscription de Marseille JOLIETTE, l'ERUN exerce aussi ses fonctions sur la circonscription de Marseille LONGCHAMP, sous la responsabilité conjointe des inspecteurs de circonscriptions et de l'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL DE LA MISSION	L'ERUN contribue à la mise en œuvre des politiques nationales, académiques et départementales pour le développement du numérique éducatif.
	MISSIONS	<p>En appui de ses inspecteurs, l'ERUN accompagne et conseille les enseignants, directeurs, formateurs et équipes de circonscriptions sur les usages pédagogiques raisonnés du numérique éducatif.</p> <p>Il accompagne les collectivités sur les choix d'équipements, les ressources, la maintenance, l'organisation des locaux et la rédaction de projets.</p> <p>Il travaille avec les différents partenaires du numérique éducatif (DRANE, DSI, ...) pour accompagner l'évolution des usages numériques scolaires.</p> <p>L'ERUN contribue à la formation au numérique des différents acteurs de l'Éducation nationale dans le cadre de divers plans de formation (circonscriptions, départementaux, académiques, réseaux...)</p> <p>Par ses compétences et ses missions, il contribue à renforcer auprès de ces acteurs, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique dans un cadre sécurisé.</p> <p>Il conduit des formations et des accompagnements de proximité (adaptation aux besoins) avec la possibilité de co-intervenir dans les classes avec les enseignants auprès des élèves. Il impulse et suit les expérimentations incluant le numérique par des observations et des interventions dans les classes des territoires où il exerce.</p> <p>L'ERUN élabore et rédige des séquences pédagogiques, ainsi que des articles de valorisation sur les usages pertinents observés dans les écoles de son réseau, et contribue à leur publication sur les sites académiques pédagogiques. Il tient à jour, sous l'autorité de l'IEN, le site de circonscription.</p> <p>L'ERUN administre les inscriptions des enseignants dans le cadre du plan de formation de circonscription (inscriptions et suivis GAIA).</p> <p>Il est administrateur de test des passations des évaluations dans les écoles de ses circonscriptions. Il accompagne aussi les équipes sur les différentes campagnes des évaluations nationales et départementales.</p>
	FONCTIONS	L'ERUN est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein sur les 2 circonscriptions, déchargé de son service d'enseignement.
	COMPETENCES	<p>Des connaissances didactiques, pédagogiques et numériques sont indispensables à l'exercice de la fonction.</p> <p>Des qualités d'animation auprès d'enseignants sont attendues, ainsi que l'aptitude de travailler en équipe (circonscription, groupe départemental).</p> <p>Les capacités de communication et d'écoute sont nécessaires en particulier dans le cadre des relations partenariales.</p> <p>Il est nécessaire de posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adultes.</p> <p>La rigueur professionnelle, la discrétion, la confidentialité et la loyauté sont exigées.</p> <p>L'ERUN doit maîtriser les outils bureautiques usuels et acquérir une connaissance des applicatifs professionnels (PIA, ARENA, ONDE...).</p>
	QUALIFICATIONS REQUISES	<p>La titularisation ne pourra survenir qu'après l'obtention du C2i2e ou de sa version PIX Edu, avec avis favorable des IEN de circonscriptions.</p> <p>Le CAFIPEMF est vivement recommandé.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	AFFECTATION ET SECTEUR D'INTERVENTION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur Affecté à une circonscription du 1 ^{er} degré, l'ERUN intervient sur une seconde circonscription selon un couplage validé par le pilote du groupe départemental pour le numérique éducatif. La contribution aux missions départementales lui permet d'intervenir sur le territoire départemental des Bouches du Rhône.

	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACTS	IEN pilote du groupe départemental du Numérique éducatif : adresse mail : olivier.fortoul@ac-aix-marseille.fr L'IEN de la circonscription d'affectation Marseille Longchamp : ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-014-CITE INTERNATIONALE ARABE
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en Section internationale Arabe - 1^{er} degré
	PLACE DU POSTE	Cité scolaire internationale Jacques Chirac, 13002 Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>La CSI est un établissement public local d'enseignement international composé d'une école (400 élèves), d'un collège (700) et d'un lycée (1150).</p> <p>La cité scolaire internationale (CSI) Jacques Chirac a pour vocation de proposer un enseignement conciliant excellence et mixité sociale.</p> <p>Pour ce faire, la CSI propose uniquement des sections internationales dans 5 langues (anglais, arabe, chinois, allemand, espagnol) favorisant un parcours de l'élève du CP au baccalauréat français international. (BFI)</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Enseigner la langue de section (arabe), en favorisant l'entrée par la culture. - Enseigner des disciplines non linguistiques dans la langue de section. - S'impliquer dans le déploiement du projet de section internationale, établir du lien entre les divers professeurs concernés. - Assurer la communication auprès des parents. - Effectuer ses missions d'enseignant dans un contexte spécifique et dans le cadre de la politique éducative académique. - Prendre en compte la diversité des élèves dans son enseignement. - Travailler sur la continuité des parcours. - Contribuer à l'ouverture de l'établissement sur l'environnement éducatif, culturel local et européen.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Exercer son action dans l'application du référentiel de compétence des professeurs des écoles. - Enseigner la langue de section et des disciplines en langue de section (arabe) à l'école élémentaire. - Mettre en place un enseignement bilingue et biculturel faisant une large place aux contenus d'enseignement et aux spécificités des pays des différentes langues. - Mettre en œuvre une pédagogie différenciée. - Développer des projets d'ouverture culturelle, linguistique.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un niveau de compétence linguistique équivalent à un niveau B2-C1 du CECRL en arabe. - Maîtriser les programmes d'enseignement du 1^{er} degré. - Avoir une connaissance précise de la didactique de l'enseignement des langues vivantes étrangères. - Avoir une connaissance approfondie de l'enseignement d'une matière intégrée en langue vivante et des compétences avérées. - Maîtriser la prise en compte effective de la diversité et des besoins des élèves. - Maîtriser des outils numériques. - Savoir travailler en équipe notamment en inter degrés au sein de la Cité scolaire internationale et avec des partenaires extérieurs - Etre organisé, en recherche d'innovation pédagogique. - Faire preuve d'initiative, concevoir et animer des projets.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Certification DNL en arabe - Expérience en Education Prioritaire souhaitée - Expérience dans l'enseignement d'une matière en langue étrangère
	NOMINATION	<ul style="list-style-type: none"> - Un entretien aura lieu devant une commission de recrutement. - Le choix se fera sur la base du profil recherché. <p>L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.</p>
	REGIME HORAIRE	<p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignant du 1^{er} degré devant élèves.</p> <p>Au regard des projets menés, l'organisation hebdomadaire peut être ponctuellement modifiée.</p>
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Pour y accéder : https://appli.ac-aix-marseille.fr</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	CONTACTS	<p>Mme DIB - DAASEN : elisabeth.dib@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Mme NEGREL - Proviseur : isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Mme OLIVE - IEN mission EI : pascale.olive@ac-aix-marseille.fr</p>

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-015-CITE INTERNATIONALE CHINOIS
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en Section internationale Chinois - 1^{er} degré
	PLACE DU POSTE	Cité scolaire internationale Jacques Chirac, 13002 Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>La CSI est un établissement public local d'enseignement international composé d'une école (400 élèves), d'un collège (700) et d'un lycée (1150).</p> <p>La cité scolaire internationale (CSI) Jacques Chirac a pour vocation de proposer un enseignement conciliant excellence et mixité sociale.</p> <p>Pour ce faire, la CSI propose uniquement des sections internationales dans 5 langues (anglais, arabe, chinois, allemand, espagnol) favorisant un parcours de l'élève du CP au baccalauréat français international. (BFI)</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Enseigner la langue de section (chinois), en favorisant l'entrée par la culture. - Enseigner des disciplines non linguistiques dans la langue de section. - S'impliquer dans le déploiement du projet de section internationale, établir du lien entre les divers professeurs concernés. - Assurer la communication auprès des parents. - Effectuer ses missions d'enseignant dans un contexte spécifique et dans le cadre de la politique éducative académique. - Prendre en compte la diversité des élèves dans son enseignement. - Travailler sur la continuité des parcours. - Contribuer à l'ouverture de l'établissement sur l'environnement éducatif, culturel local et européen.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Exercer son action dans l'application du référentiel de compétence des professeurs des écoles. - Enseigner la langue de section et des disciplines en langue de section (chinois) à l'école élémentaire. - Mettre en place un enseignement bilingue et biculturel faisant une large place aux contenus d'enseignement et aux spécificités des pays des différentes langues. - Mettre en œuvre une pédagogie différenciée. - Développer des projets d'ouverture culturelle, linguistique.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un niveau de compétence linguistique équivalent à un niveau B2-C1 du CECRL en chinois. - Maîtriser les programmes d'enseignement du 1^{er} degré. - Avoir une connaissance précise de la didactique de l'enseignement des langues vivantes étrangères. - Avoir une connaissance approfondie de l'enseignement d'une matière intégrée en langue vivante et des compétences avérées. - Maîtriser la prise en compte effective de la diversité et des besoins des élèves. - Maîtriser des outils numériques. - Savoir travailler en équipe notamment en inter degrés au sein de la Cité scolaire internationale et avec des partenaires extérieurs - Etre organisé, en recherche d'innovation pédagogique. - Faire preuve d'initiative, concevoir et animer des projets.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Certification DNL en chinois - Expérience en Education Prioritaire souhaitée - Expérience dans l'enseignement d'une matière en langue étrangère
	NOMINATION	<ul style="list-style-type: none"> - Un entretien aura lieu devant une commission de recrutement. - Le choix se fera sur la base du profil recherché. <p>L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.</p>
	REGIME HORAIRE	<p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignant du 1^{er} degré devant élèves.</p> <p>Au regard des projets menés, l'organisation hebdomadaire peut être ponctuellement modifiée.</p>
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Pour y accéder : https://appli.ac-aix-marseille.fr</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	CONTACTS	<p>Mme DIB - DAASEN : elisabeth.dib@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Mme NEGREL - Proviseur : isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Mme OLIVE - IEN mission EI : pascale.olive@ac-aix-marseille.fr</p>

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-016-CITE INTERNATIONALE ESPAGNOL
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en Section internationale Espagnol - 1^{er} degré
	PLACE DU POSTE	Cité scolaire internationale Jacques Chirac, 13002 Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>La CSI est un établissement public local d'enseignement international composé d'une école (400 élèves), d'un collège (700) et d'un lycée (1150).</p> <p>La cité scolaire internationale (CSI) Jacques Chirac a pour vocation de proposer un enseignement conciliant excellence et mixité sociale.</p> <p>Pour ce faire, la CSI propose uniquement des sections internationales dans 5 langues (anglais, arabe, chinois, allemand, espagnol) favorisant un parcours de l'élève du CP au baccalauréat français international. (BFI)</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Enseigner la langue de section (espagnol), en favorisant l'entrée par la culture. - Enseigner des disciplines non linguistiques dans la langue de section. - S'impliquer dans le déploiement du projet de section internationale, établir du lien entre les divers professeurs concernés. - Assurer la communication auprès des parents. - Effectuer ses missions d'enseignant dans un contexte spécifique et dans le cadre de la politique éducative académique. - Prendre en compte la diversité des élèves dans son enseignement. - Travailler sur la continuité des parcours. - Contribuer à l'ouverture de l'établissement sur l'environnement éducatif, culturel local et européen.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Exercer son action dans l'application du référentiel de compétence des professeurs des écoles. - Enseigner la langue de section et des disciplines en langue de section (espagnol) à l'école élémentaire. - Mettre en place un enseignement bilingue et biculturel faisant une large place aux contenus d'enseignement et aux spécificités des pays des différentes langues. - Mettre en œuvre une pédagogie différenciée. - Développer des projets d'ouverture culturelle, linguistique.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un niveau de compétence linguistique équivalent à un niveau B2-C1 du CECRL en espagnol. - Maîtriser les programmes d'enseignement du 1^{er} degré. - Avoir une connaissance précise de la didactique de l'enseignement des langues vivantes étrangères. - Avoir une connaissance approfondie de l'enseignement d'une matière intégrée en langue vivante et des compétences avérées. - Maîtriser la prise en compte effective de la diversité et des besoins des élèves. - Maîtriser des outils numériques. - Savoir travailler en équipe notamment en inter degrés au sein de la Cité scolaire internationale et avec des partenaires extérieurs - Etre organisé, en recherche d'innovation pédagogique. - Faire preuve d'initiative, concevoir et animer des projets.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Certification DNL en espagnol - Expérience en Education Prioritaire souhaitée - Expérience dans l'enseignement d'une matière en langue étrangère
	NOMINATION	<ul style="list-style-type: none"> - Un entretien aura lieu devant une commission de recrutement. - Le choix se fera sur la base du profil recherché. <p>L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.</p>
	REGIME HORAIRE	<p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignant du 1^{er} degré devant élèves.</p> <p>Au regard des projets menés, l'organisation hebdomadaire peut être ponctuellement modifiée.</p>
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Pour y accéder : https://appli.ac-aix-marseille.fr</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	CONTACTS	<p>Mme DIB - DAASEN : elisabeth.dib@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Mme NEGREL - Proviseur : isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Mme OLIVE - IEN mission EI : pascale.olive@ac-aix-marseille.fr</p>

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-017-CITE INTERNATIONALE ANGLAIS
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en Section internationale Anglais - 1^{er} degré
	PLACE DU POSTE	Cité scolaire internationale Jacques Chirac, 13002 Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>La CSI est un établissement public local d'enseignement international composé d'une école (400 élèves), d'un collège (700) et d'un lycée (1150).</p> <p>La cité scolaire internationale (CSI) Jacques Chirac a pour vocation de proposer un enseignement conciliant excellence et mixité sociale.</p> <p>Pour ce faire, la CSI propose uniquement des sections internationales dans 5 langues (anglais, arabe, chinois, allemand, espagnol) favorisant un parcours de l'élève du CP au baccalauréat français international. (BFI)</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Enseigner la langue de section (anglais), en favorisant l'entrée par la culture. - Enseigner des disciplines non linguistiques dans la langue de section. - S'impliquer dans le déploiement du projet de section internationale, établir du lien entre les divers professeurs concernés. - Assurer la communication auprès des parents. - Effectuer ses missions d'enseignant dans un contexte spécifique et dans le cadre de la politique éducative académique. - Prendre en compte la diversité des élèves dans son enseignement. - Travailler sur la continuité des parcours. - Contribuer à l'ouverture de l'établissement sur l'environnement éducatif, culturel local et européen.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Exercer son action dans l'application du référentiel de compétence des professeurs des écoles. - Enseigner la langue de section et des disciplines en langue de section (anglais) à l'école élémentaire. - Mettre en place un enseignement bilingue et biculturel faisant une large place aux contenus d'enseignement et aux spécificités des pays des différentes langues. - Mettre en œuvre une pédagogie différenciée. - Développer des projets d'ouverture culturelle, linguistique.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un niveau de compétence linguistique équivalent à un niveau B2-C1 du CECRL en anglais. - Maîtriser les programmes d'enseignement du 1^{er} degré. - Avoir une connaissance précise de la didactique de l'enseignement des langues vivantes étrangères. - Avoir une connaissance approfondie de l'enseignement d'une matière intégrée en langue vivante et des compétences avérées. - Maîtriser la prise en compte effective de la diversité et des besoins des élèves. - Maîtriser des outils numériques. - Savoir travailler en équipe notamment en inter degrés au sein de la Cité scolaire internationale et avec des partenaires extérieurs - Etre organisé, en recherche d'innovation pédagogique. - Faire preuve d'initiative, concevoir et animer des projets.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Certification DNL en anglais - Expérience en Education Prioritaire souhaitée - Expérience dans l'enseignement d'une matière en langue étrangère
	NOMINATION	<ul style="list-style-type: none"> - Un entretien aura lieu devant une commission de recrutement. - Le choix se fera sur la base du profil recherché. <p>L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.</p>
	REGIME HORAIRE	<p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadreréglementaire du service enseignant du 1^{er} degré devant élèves.</p> <p>Au regard des projets menés, l'organisation hebdomadaire peut être ponctuellement modifiée.</p>
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Pour y accéder : https://appli.ac-aix-marseille.fr</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	CONTACTS	<p>Mme DIB - DAASEN : elisabeth.dib@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Mme NEGREL, Proviseur : isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Mme OLIVE IEN mission EI : pascale.olive@ac-aix-marseille.fr</p>

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE DU POSTE	PAP2025-018-REF DIR
	INTITULE DU POSTE	Référent(e) direction d'école
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le (la) référent(e) assure l'accompagnement des directeurs d'école dans l'exercice de leurs missions en répondant à leurs demandes de conseil et d'appui méthodologique.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la fluidité et la transversalité des échanges entre les directeurs du département. - Favoriser la mutualisation des pratiques professionnelles entre directeurs - Contribuer à la conception et à l'animation d'actions de formation des directeurs d'école
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le lien avec les directeurs d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale en charge des circonscriptions et l'adjoint au directeur académique en charge du premier degré, en recueillant toutes les informations pouvant être utiles au fonctionnement des écoles. - Apporter, en lien avec les inspecteurs de l'éducation nationale en charge des circonscriptions du premier degré, son appui aux écoles dans les domaines recouvrant plus particulièrement le bien-être au travail, la relation aux familles, le partenariat avec les mairies, la lutte contre l'absentéisme, la gestion des comportements perturbants, la promotion des valeurs de la République, l'égalité fille-garçon... <ul style="list-style-type: none"> · en suivant ou en mettant en place des actions qui pourraient localement s'avérer nécessaires dans ces domaines, appelant parfois la construction de partenariats ; · en suivant l'absentéisme, le décrochage scolaire et la situation de l'instruction dans les familles des élèves ; · en accompagnant les écoles dans la gestion des publics scolaires difficiles ; · en veillant au suivi des signalements d'incidents et à la prise en charge adaptée des élèves au comportement perturbant ; · en recueillant les obstacles au dialogue fluide avec les collectivités territoriales en particulier la commune tutélaire - Assurer des missions transversales ou thématiques à la demande de Monsieur le Directeur académique, notamment contribuer à la formation des directeurs en lien avec l'IEN en charge de cette mission.
	COMPETENCES	Cette fonction requiert des qualités d'organisation, d'initiative et de communication, un sens aigu de la diplomatie et une grande disponibilité. Elle requiert également une loyauté sans faille, le sens de l'État et du service public.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Le (la) référent(e) doit être une directrice ou un directeur en exercice, justifiant d'au moins quatre années d'exercice et disposant d'états de service reconnus pour leur excellence. Cette fonction requiert des qualités d'organisation, d'initiative et de communication, un sens aigu de la diplomatie et une grande disponibilité. Elle requiert également une loyauté sans faille, le sens de l'État et du service public.
	REMUNERATION	Pendant l'exercice de sa mission, le (la) référent(e) perçoit l'intégralité du régime indemnitaire, la bonification indiciaire et la nouvelle bonification indiciaire qui lui sont versés au titre de ses fonctions de direction.
	NOMINATION	Le (la) référent(e) est nommé(e) pour une durée de trois années, renouvelable une fois.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.
CONTACT	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône. ce.iena13@ac-aix-marseille.fr	

FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP2025-010-UPE2A 1ER
	INTITULE DU POSTE	Enseignant UPE2A 1^{er} degré
	PLACE DU POSTE	En référence à la circulaire nationale n° 2012-143 du 2-10-2012
MISSIONS ET COMPETENCES	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le premier accueil des familles d'EANA et d'EFIV. - Evaluer chaque élève à son arrivée dans sa langue d'origine et en français afin de déterminer son niveau de classe et de mettre en place sa prise en charge en UPE2A. - Assurer un enseignement du français langue étrangère et du français langue de scolarisation aux élèves nouvellement arrivés en France. - Organiser l'emploi du temps individuel et évolutif de l'élève en élaborant un projet articulé avec le projet d'école. - Organiser les réunions de concertation avec l'équipe pédagogique afin de mettre en œuvre les inclusions en classe ordinaire au fil de l'acquisition des compétences des élèves. - Travailler en collaboration avec l'équipe pédagogique en tant que personne-ressource pour adapter les situations d'apprentissage et réaliser les évaluations formatives. - Animer les rencontres avec les familles. - Participer en tant qu'examineur-correcteur au DELF Scolaire. - Travailler en étroite collaboration avec la structure du CASNAV. - Participer aux formations spécifiques mises en place. <p>Il est rappelé qu'une UPE2A en école a vocation à être itinérante en fonction des arrivées. Le titulaire du poste pourra alors être conduit à intervenir sur plusieurs écoles dans sa circonscription de rattachement et/ou dans une circonscription voisine mais aussi, à partager son temps de service entre le premier degré et le collège de secteur.</p>
	COMPETENCES	<p>Les qualités et compétences suivantes sont attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des publics EANA, EFIV, et les problématiques actuelles, - Connaissances didactiques du Français Langue Etrangère/Français Langue de Scolarisation / Français Langue Seconde, - Bonne connaissance des problématiques de l'évaluation, - Volonté d'implication personnelle.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Peut postuler tout enseignant du premier degré, titulaire de l'Education nationale, exerçant à plein temps dans les Bouches-du-Rhône, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine. A compétences égales, priorité sera donnée à un candidat relevant des procédures légales de reclassement.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI : 30 points. Indemnité de suivi et d'orientation des élèves
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Mme GODEAU soit par téléphone (04.91.99.68.52), soit par mel : ce.casnav@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP2025-011-FREINET
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en Ecole FREINET
	PLACE DU POSTE	<ul style="list-style-type: none"> - AIX : E.M.PU MARESCHALE (LA) (0132246W) – IEN AIX VALLEE DE L'ARC - AIX : E.E.PU MARESCHALE (LA) (0132169M) – IEN AIX VALLEE DE L'ARC - MARSEILLE : E.P.PU BONNEVEINE 2 (0133124A) – IEN MARSEILLE CORNICHE - MARSEILLE : E.P.PU TREILLE (LA) (0130831H) – IEN MARSEILLE HUVEAUNE
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	L'enseignant sur ce type de poste à avis exerce dans une école labellisée FREINET, placée sous la responsabilité de l'IEN de circonscription, garant du respect des parties administratives et pédagogiques du Code de l'Education et des programmes nationaux.
	MISSIONS	Enseigner dans tout niveau de classe de l'école dans le respect du projet d'école.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Exercer son action dans l'application du référentiel de compétences des enseignants. - Participer activement au projet d'école en respectant ses spécificités - Respecter les grands principes de la pédagogie FREINET et de l'Education Nouvelle : mise en valeur de l'enfant, acteur de ses apprentissages, et rapport à la connaissance fondée sur un enseignement coopératif. - Mettre en œuvre les techniques d'enseignement de cette pédagogie : expression libre, correspondance entre classes, journal scolaire, plan de travail individuel, fichiers et livrets autocorrectifs, conférences d'élèves ou exposés, décisions coopératives...
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Aimer travailler en équipe. - Être organisé, méthodique, en recherche d'innovations pédagogiques. - Avoir un positionnement institutionnel clair : loyauté, neutralité, laïcité.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une expérience professionnelle de 3 ans souhaitée - Participer activement aux processus de développement professionnel quant à la pédagogie Freinet
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	CONTACT	Voir IEN CCPD concerné.

FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP2025-012-DIR BILINGUE
	INTITULE DU POSTE	Directeur en école bilingue
	PLACE DU POSTE	Poste de direction en école maternelle et/ou élémentaire bilingue.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>L'objectif est de mettre en œuvre l'enseignement bilingue dans les écoles labellisées. Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription, le directeur d'une école bilingue exerce ses responsabilités en conformité avec le décret n°89-122 du 24 février 1989.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il anime des réunions, des groupes de travail avec l'équipe pédagogique de l'école, le cas échéant en lien avec le collège, et avec les partenaires associés, pour la mise en œuvre de l'enseignement des disciplines intégré en langue. - Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et de l'enseignement des disciplines en langue. - Il apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les enseignements en langue et les différents dispositifs d'aide. - Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves en langue et dans les disciplines non linguistiques (DNL).
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'ensemble des missions en conformité avec la circulaire n°2014-163 du 1^{er} décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école. - Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec le programme - Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de l'enseignement bilingue - Piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales. - Coordonner et piloter le projet d'école, notamment dans son volet linguistique. - Mutualiser et valoriser les compétences linguistiques et didactiques (DNL) des enseignants. - Impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance d'impliquer les familles. - Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du réseau des écoles bilingues. - Apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les enseignements en langue et les différents dispositifs d'aide. - Participer aux travaux des instances école-collège pour les enseignements en langue et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les connaissances et compétences du directeur conformément au référentiel métier. - Disposer d'un niveau minimum B2 dans le cadre européen commun de référence. - Disposer de bonnes connaissances sur l'enseignement de la langue, les enseignements en langue (CLIL/EMILE), les textes officiels, les prescriptions, les recommandations... - Maîtriser les ressources numériques pour l'enseignement de la langue et en langue.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<p>L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude de directeurs d'école. Il devra être inscrit sur la liste d'aptitude écoles bilingues. L'obtention de la certification complémentaire DNL ou, à défaut, l'engagement à se présenter à cette épreuve de certification est vivement souhaitée.</p>
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	CONTACT	<p>Inspectrice en charge de la mission Langues Vivantes : Fabienne Dupin Inspectrice en charge la mission Enseignements Internationaux : Pascale Olive MissionsLV-EI13@ac-aix-marseille.fr</p>

FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP2025-013-DIR REP+
	INTITULE DU POSTE	Direction déchargée à 100% en REP+ et Direction 12 classes en REP+
	PLACE DU POSTE	Le directeur d'école exerce sa fonction sous la responsabilité de l'IEN de circonscription.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Les missions des directeurs d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015 qui renforce donc la mise en relation entre les écoles et le collège du réseau.
	MISSIONS	Sous l'autorité de l'IEN de circonscription, le directeur d'une école située au sein du dispositif de l'éducation prioritaire renforcée exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école en conformité avec les textes régissant les missions de directeur avec des spécificités propres à ce dispositif. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du REP + et avec les partenaires associés, au regard du référentiel pour l'éducation prioritaire. Il impulse et accompagne une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet d'école et le projet du REP+.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en les inscrivant dans les repères du référentiel pour l'éducation prioritaire. - Participer à la mise en œuvre des temps de formation et de concertation REP+ dans la définition de leurs contenus et assurer leur organisation au sein de l'école. - Contribuer aux actions partenariales et à leur évaluation notamment en lien avec le contrat de ville et les programmes de réussite éducative. - Piloter ou accompagner les différents dispositifs d'aide aux élèves, internes ou externes à l'éducation nationale et inscrits dans le territoire. - Participer aux différentes réunions du groupe de pilotage du REP+ et contribuer activement à ses travaux dans une perspective de liaison inter degré renforcée. - Elaborer et renseigner les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur de réseau et l'inspecteur de circonscription.
	COMPETENCES	<p>En plus des aptitudes de directeur d'école, le candidat devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école primaire et prendre en compte les spécificités du territoire sur lequel l'école recrute ; - Appréhender les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire ; - Percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial et au positionnement de l'École afin de faire vivre le concept de réseau dans une dynamique de projet ; - Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction ; - Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles. Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des directeurs d'école
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	CONTACT	ce.iena13@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP2025-014-DIR OCCITAN
	INTITULE DU POSTE	Poste de directeur Ecole primaire Centre d'enseignement continu de la langue régionale ou bilingue occitan
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<ul style="list-style-type: none"> - Une organisation départementale qui définit l'enseignement de la langue régionale dans les établissements du premier degré du département des Bouches-du-Rhône (circulaire du 16 avril 2012) - BO 47 du 16 décembre 2021 « langue et culture régionales – cadre applicable et promotion de leur enseignement » Circulaire du 14/14/2021 (NOR : MENE 2136384C) - Annexes mouvement lettre d'engagement du directeur écoles bilingues ou CEC <p>Les élèves bénéficient de 3h d'enseignement hebdomadaire de/en langue vivante régionale occitan (le provençal). La moitié des postes de l'école est à profil « occitan ». Ces postes sont réservés à des enseignants ayant l'habilitation en langue vivante régionale occitan délivrée par la commission départementale de validation des compétences en langue régionale. Afin que tous les élèves bénéficient de cet enseignement des échanges de service sont programmés. Annuellement les compétences des élèves sont évaluées au niveau A1 en fin de CM2. La Mission de langue vivante et culture régionales, coordonnée par un IEN et composée de deux conseillers pédagogiques et d'un ERUN assure le développement de l'enseignement et l'accompagnement des écoles labellisées C.E.C et bilingues.</p>
	MISSIONS	<p>Assurer l'ensemble des missions en conformité avec la circulaire n°2014-163 du 1er décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Piloter l'école en mobilisant l'équipe autour des enjeux liés à l'enseignement de la langue régionale notamment coordonner et assurer le suivi du projet d'école dans son volet linguistique et culturel. Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service du projet spécifique de l'école. - Contribuer à l'information des enseignants sur les programmes et les documents d'accompagnement produits par le ministère de l'éducation nationale en lien avec l'enseignement de la langue régionale. - Instaurer et garantir la continuité des enseignements et des apprentissages, en élaborant et mettant en œuvre avec l'ensemble de l'équipe pédagogique des actions de continuité (liaisons inter-cycles, projets d'école, projets communs) et des outils (livret scolaire, protocoles d'évaluation, portfolio...). - Impulser dans l'école la mise en œuvre de projets d'apprentissage interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles. - Œuvrer à l'amélioration de la continuité de l'enseignement de la langue régionale au collège de secteur et participer aux travaux concernant le parcours des élèves.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir des relations avec les divers partenaires de l'école (parents d'élèves, associations, collectivités territoriales,) s'agissant de l'enseignement de la langue vivante régionale. - Organiser des événements spécifiques pour valoriser l'enseignement de la langue régionale. - Contribuer au rayonnement de l'école grâce à une communication mettant en valeur ses actions.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les connaissances et compétences du directeur conformément au référentiel métier. - Compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans tous les domaines disciplinaires, et particulièrement dans celui de l'enseignement des langues vivantes régionales ; - Solides compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation,)

		<ul style="list-style-type: none"> - Réelles capacités de communication, d'animation et de coopération ; - Maîtrise de l'outil informatique et capacités d'initiatives et d'innovation ; - Capacité à travailler en équipe ; - Capacité à communiquer et à travailler avec les familles.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Liste d'aptitude à la direction d'école, - Habilitation définitive en langue vivante régionale occitan délivrée par la commission départementale de validation des compétences en langue régionale.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	CONTACT	ce.iena13@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP2025-015-DIR APPL
	INTITULE DU POSTE	Direction d'école d'application
	PLACE DU POSTE	Le directeur d'école d'application exerce sa fonction sous la responsabilité de l'IEA de circonscription.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Les missions de directeurs sont définies par le décret n° 89-122 du 24 février 1989 modifié, et complété par l'arrêté du 28 novembre 2014 portant organisation de la formation des directeurs d'école BO spécial n°7 du 11-12-2014.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Le directeur, titulaire d'un CAFIPEMF, bénéficie d'une décharge d'enseignement variable en fonction du nombre de classes d'application (décret n°2022-541 du 13 avril 2022). - Les missions sont celles d'un directeur d'école. - En tant que maître formateur directeur d'école il coordonne l'équipe pédagogique des maîtres formateurs et organise les relations avec l'IEA et l'INSPE. - Il participe à la formation initiale en lien avec l'INSPE. Il peut être amené à participer à des actions de formation continue. <p>Le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013 ainsi que l'outil d'accompagnement décrivant les degrés d'acquisition des compétences à l'exercice dans le métier annexé à la note de service n° 2015-055 du 17 mars 2015 constituent le cadre de référence pour construire et orienter son action auprès des enseignants stagiaires ainsi qu'au service d'un développement professionnel progressif et continu.</p>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage de l'école. - Prise en charge des tutorats des professeurs stagiaires (suivi, rédaction de rapports de visites, participation aux bilans de formation et à l'évaluation du stage en responsabilité) et des M2 contractuels alternants. - Participation aux accompagnements renforcés et aux dispositifs d'aide des professeurs stagiaires. - Participation au jury de soutenance des mémoires professionnels des professeurs stagiaires. - Participation à des commissions d'entretien. - Participation au jury CAFIPEMF. - Construction avec l'équipe de circonscription de plans d'actions pédagogiques pour la réussite des élèves en appui sur les évaluations nationales. - Participation au Pôle de ressource de circonscription.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder une connaissance approfondie de la didactique - Maîtriser le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - Connaître les orientations nationales ainsi que leur déclinaison académique en matière d'éducation prioritaire - Avoir une grande aptitude au travail d'équipe, à conduire des réunions et des animations, savoir travailler avec des partenaires. - Faire preuve d'initiative et d'autonomie - Posséder des capacités relationnelles et rédactionnelles - Avoir le sens de l'écoute et de la coopération : - Faire preuve de discrétion et de loyauté
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur en exercice ou enseignant inscrit sur liste d'aptitude des directeurs d'écoles ou enseignant inscrit sur liste d'aptitude des directeurs d'écoles d'application. - CAFIPEMF
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des directeurs d'école.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	CONTACT	DSDEN - ce.iena13@ac-aix-marseille.fr